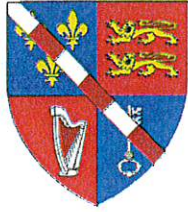


DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	15
- votants	15
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

9 décembre 2022

Date d'affichage :

9 décembre 2022

Date de réunion :

12 décembre 2022

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heure trente, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché le

ID : 027-212703581-20221212-2022_DELCOM0036-DE

Procurations :

Objet : Réfection du mur du terrain communal et mur en silex place de la Mairie - CURSUS

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène Moinet

a été nommée secrétaire de séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le mur du terrain communal situé en face de la Mairie comporte une dangerosité pour les piétons par l'éventuelle chute de tuiles,

Considérant que le mur en silex place de la Mairie nécessite une démarche d'embellissement,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur un premier devis CURSUS n° 2256 d'un montant de 5.606,74 € HT, et d'un second devis n°2257, du 03/01/2022 d'un montant de 2.524,56 € HT joints à la présente délibération pour la réfection du mur du terrain communal et du mur en silex place de la Mairie.

Monsieur le Maire précise que l'EPN prend en charge le coût de la main d'œuvre sur ce devis et la commune de Jouy-sur-Eure le coût des matériaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Avant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal à

l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte les devis CURSUS n° 2256 d'un montant de 5.606,74 € HT, et le devis CURSUS n° 2257 du 03/01/2022 d'un montant de 2.524,56 € HT joints à la présente délibération, pour la réfection du mur d'enceinte du presbytère.
- Prend acte que la dépense de la commune sur devis s'élèvera à 3.054,50 € HT.
- Cette dépense devra être inscrite dans le budget 2023 en investissement.
- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Rouen (53 avenue Gustave-Flaubert, 76000 Rouen) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MONNET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire

Philippe ALLAIN

